



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

assises de la santé mentale et de la psychiatrie

Question au Gouvernement n° 4361

Texte de la question

ASSISES DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA PSYCHIATRIE

M. le président. La parole est à Mme Monique Limon.

Mme Monique Limon. Ma question, à laquelle j'associe mes collègues Stéphanie Rist et Éric Poulliat, s'adresse à M. le ministre des solidarités et de la santé. La semaine dernière, à l'initiative du Président de la République, se sont tenues les assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Elles ont permis de remettre sur le devant de la scène un enjeu de santé publique majeur qui concerne 13 millions de personnes en France, soit un Français sur cinq. La crise sanitaire a fortement accentué le besoin en matière de prise en charge de la santé mentale des Français et d'offre de soins en psychiatrie. Elle a mis en exergue, vous le rappeliez monsieur le ministre, le fait que la santé mentale est l'affaire de tous. Elle a ainsi contribué à faire tomber les préjugés sur le sujet et à faire émerger la question du remboursement des séances.

Les assises, qui ont réuni de nombreux acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie, ont permis de dresser un état des lieux partagé de l'offre de soins et d'accompagnement, dans le but d'en tracer les perspectives d'amélioration. Les participants ont reconnu la nécessité d'avoir une approche transversale de la santé mentale, reposant sur l'articulation des compétences – prévention, soin, accompagnement social. La psychiatrie doit également s'ouvrir à d'autres disciplines.

Monsieur le ministre, pourriez-vous préciser les avancées envisageables en matière de prévention et les moyens qui seront engagés pour revaloriser ces professions et rendre les carrières plus attrayantes ? Enfin, comment parvenir à résorber les listes d'attente observées aujourd'hui dans les différents centres médicaux psychologiques de nos territoires, d'une part, et répondre à la demande de soins croissante de nouveaux patients, d'autre part ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je vous remercie pour votre question. Vous m'interrogez, entre autres, sur la prévention. Les experts, notamment en pédopsychiatrie – un sujet auquel je vous sais très sensible, vous qui avez mené de nombreux travaux sur l'enfance dans le cadre de votre mandat parlementaire – nous ont indiqué que l'offre de soins en matière de psychiatrie et de santé mentale était déjà sous tension depuis des années dans notre pays ; ce n'est un secret pour personne. Ils ont souligné qu'à la faveur de la crise du covid, la demande de soins avait augmenté, parfois même fortement, pour des raisons que chacun peut comprendre : la fermeture des écoles pendant quelques semaines – heureusement moins longtemps en France que dans d'autres pays –, la peur du virus ou encore la difficulté de faire son deuil collectivement lors de la disparition d'un membre de la famille. Quoi qu'il en soit, c'est un fait : la demande de soins, de la part des plus jeunes notamment, a augmenté.

Les experts m'ont également parlé d'un second paramètre dont il faut tenir compte en matière de prévention : l'hyperexposition de notre jeunesse aux écrans. Je rappelle que l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, décommande l'exposition aux écrans avant l'âge de 3 ans. Or un enfant de cet âge, en France, passe déjà en moyenne une heure et demie devant un écran chaque jour. Nous avons donc un important travail à mener en matière de prévention, que nous ne pourrions pas mener sans l'éducation nationale. L'école est en effet un lieu où l'on doit apprendre la bienveillance, acquérir les codes, et où nous devons développer le bien-être – Jean-Michel Blanquer est sensible à ces sujets. Le Président de la République l'a dit lors de son intervention : tout comme nous avons été capables de demander à des enfants de 6 ans de porter des masques parce qu'il le fallait, nous devons être capables de leur parler de ce qui peut protéger leur santé mentale.

S'agissant des moyens enfin, nous avons porté la durée de l'internat de pédopsychiatrie de quatre à cinq ans. Nous renforçons les centres médicaux psychiatriques infanto-juvéniles et adultes grâce à 800 nouvelles créations de postes et, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons permis que les consultations de psychologues soient enfin remboursées. Bien d'autres mesures encore viendront enrichir l'offre de soins. Il était temps. Personne ne dit que cela suffira – soyons modestes en la matière –, mais notre système de soins en santé mentale est en train de réaliser un bond en avant. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [Mme Monique Limon](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4361

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 octobre 2021](#)